

## MARDI 2 FEVRIER 2016, LES SALARIES DE GROUPAMA LOIRE BRETAGNE APPELES A DEBRAYER

Les salariés du siège et des réseaux de la caisse sont appelés à débrayer le mardi 2 février de 14 h 00 à 16 h 15 sur les 6 sites de gestion.

Déjà le 17 décembre 2015, le personnel avait massivement exprimé son mécontentement. En effet, 60 % des 2300 salariés de la caisse régionale avaient débrayés ce jour-là suite à l'appel intersyndical.

Ce jeudi-là, pendant une heure, de 14 à 15 heures, sur les sites du siège et du réseau commercial des 6 départements d'activités (22, 29, 35, 44, 49 et 56), les salariés protestaient contre :

- des **mesures salariales insuffisantes** suite à la NAO 2015 (Négociation Annuelle Obligatoire) avec **aucune l'augmentation collective**, seule une prime annuelle de 100 € bruts qui ne représente rien,
- la **dégradation des conditions de travail**.

La direction indiquant dans la presse à ces demandes d'augmentation : «Les salariés ne doivent pas se comparer aux autres régions de Groupama. Chaque cadre est fixé par le centre régional. Nous priorisons les augmentations individuelles».

Cependant, au vu de ce qui se passe dans le groupe, c'est la même politique en matière de salaire qui est pratiqué dans tout Groupama, la direction générale Groupama pilotant en sous-main.

Comme la direction de la caisse régionale a opposé une fin de non-recevoir à la sollicitation de l'intersyndicale sur ce sujet, les salariés vont être de nouveau **dans l'action ce mardi**. Les organisations syndicales ont demandé à la direction **d'ouvrir immédiatement des négociations**, en plus de celles sur les augmentations collectives des salaires, sur les points suivants :

- Augmentation de la participation sur la complémentaire frais de soins
- Véritable réduction des assurances du personnel
- Alignement de l'indemnisation kilométrique sur le barème fiscal
- Augmentation de la part employeur sur la restauration collective
- Augmentation des forfaits repas
- Paiement des heures supplémentaires
- Contrôle des heures de travail sur le réseau commercial et les sites
- Accord sur la « Prime transport »
- Complément d'intéressement

**LA CGT APPORTE SON SOUTIEN AU MOUVEMENT ET AUX REVENDICATIONS DES SALARIES**